

Délibérations**du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

<u>Date de la convocation :</u> 13/02/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.
<u>Nombre de conseillers</u> • en exercice : 18 • présents ou représentés : 15	<u>Présents</u> : Paul DIVANAC'H, Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Jeanne HASCOET, David DADEN, Annick KERIVEL, André PIRIOU, , Fabienne TIENNOT, Béatrice LE BOURC'H, Cathy LE MEUR, Denis FLOC'HLAY, Nathalie RIOU,
Affiché le :	<u>Absents excusés</u> : Béatrice HASCOET donne pouvoir à Paul DIVANAC'H, Luc FOURNIER,
Publié le :	<u>Absents non excusés</u> : Olivier HENAFF
Transmis au contrôle de légalité le :	<u>Elu secrétaire de séance</u> : Véronique LEBON

4. Occupation du domaine public pour du commerce de restauration ambulante. D2023-04

Par délibération du 17 mai 2021, le Conseil a adopté un tarif pour l'occupation du domaine public communal pour les activités de restauration ambulante de type « food truck », et autorisait M. le maire à établir un règlement.

Les emplacements prévus étaient :

- Parking de Trezmalaouen
- Parking de Kervel

Le tarif était fixé à 100 € par mois avec une possibilité d'occupation limitée par le règlement à une par semaine. Le but était de permettre une rotation des occupations.

Il s'avère que ce dispositif n'est pas adapté. Les demandes reçues portent le plus souvent sur une installation régulière pour un mois ou la saison.

Il est proposé de simplifier le tarif est de le fixer à

- 25€ par jour.

Il est précisé que les emplacements retenus sont inchangés. Ils ne sont pas équipés de borne électrique ni d'eau potable.

Il est également proposé d'ajuster le tarif d'occupation du domaine public pour la vente au déballage occasionnel qui est actuellement de 20€ par jour et de le porter à 25€.

Délibérations

du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

L'attribution des emplacements sera arbitrée en commission. Un appel à candidature sera publié pour inviter les commerçants intéressés à présenter un dossier avec une date limite de dépôt.

M. le Maire propose au Conseil de modifier les tarifs d'occupation du domaine public suivants :

- activités de restauration ambulante de type « food truck » : passage de 100€ par mois (pour 4 occupations maximum) à 25€ par jour.
- vente au déballage occasionnel : passage de 20€ à 25€ la journée

Vote :

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier les tarifs d'occupation du domaine public de la façon suivante :

- activités de restauration ambulante de type « food truck » : passage de 100€ par mois (pour 4 occupations maximum) à 25€ par jour.
- vente au déballage occasionnel : passage de 20€ à 25€ la journée

Pour copie conforme

A Plonévez-Porzay, le mardi 21 février 2023

Le secrétaire de séance

Le maire

Paul DIVANAC'H

